



TVA 7% SUR PRESTATION PARTIELLE

Par **IFFIC22**, le **02/03/2013** à **11:00**

Bonjour,
J'aimerais savoir si le taux de TVA à 7% peut être appliqué dans le cas suivant:
un client achète une cuisine chez un cuisiniste professionnel. Il souhaite poser lui-même ses éléments mais bénéficier d'une TVA à 7%. Le cuisiniste accepte en lui facturant une aide à la pose de 2 heures soit environ 200€ TTC.
Le temps de pose moyen pour poser une cuisine par un professionnel est d'environ 2 jours.
Est-ce légale ou illégale de procéder comme cela?
Merci de votre aide.
Cdt.

Par **mguet**, le **05/03/2013** à **11:47**

Bonjour,
l'ensemble de l'installation doit être réalisée par le professionnel...
<http://www.travaux.com/dossier/cuisine/44/Cuisine-equipee--TVA-reduite-a-5-5-ou-19-6-.html>
Bien à vous

Par **alterego**, le **13/03/2013** à **12:12**

Bonjour,
"Votre petite cuisine" quant au taux de TVA vous renvoie au taux normal de 19.60%.
Qui voulez-vous qui vous facture, même complaisamment, au taux réduit en l'absence de l'attestation que vous avez l'obligation de compléter et dont vous devez remettre au prestataire l'exemplaire qui lui est destiné.
Vous avez obligation de conserver cette attestation et la ou les facture(s) justificative(s) jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant l'achèvement des travaux.
Par cette attestation vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de TVA en cas de mentions inexactes portées sur celle-

ci.rnrnCordialement

Par **bavoc**, le **05/04/2013 à 09:56**

Bonjour et merci d'avance pour vos avis éclairés:rnrnNous sommes une agence de gestion hébergement; nous est il possible , alors que nous achetons les chambres d'hôtels avec une TVA à 7%, refacturer nos clients avec une TVA à 7% également ?rnrnMerci!